Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Comité Local d'Information et de Concertation

11 décembre 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le financement des travaux

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 – article 82
Crédit d'impôt pour les travaux prescrits aux riverains

* Crédit d'impôt prolongé pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à fin 2014,
* Plafond du crédit d'impôt : assiette éligible de 10 000 € pour un célibataire fiscal et 20 000 € pour un couple fiscal. Plafond réhaussé de 400 euros par enfant à charge.
* Le taux reste à 30%.

Un amendement a été voté par les députés le 18 octobre 2012 pour que le crédit d'impôt passe à 40 % dans la prochaine loi de finances. Le plafond ne serait pas modifié . Il est nécessaire d'attendre la promulgation de cette loi de finances.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le financement des travaux

Engagement UFIP-UIC-AMARIS – 22/03/12

- Recommandations à destination des entreprises adhérentes et collectivités concernées : accompagnement de l'effort de l'État pour la mise en œuvre de la loi du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques pour le financement des travaux chez les riverains

* entreprise à l'origine du risque : 25% d'un montant maximal de travaux de 20 000€ (couple fiscal)

* entreprise à l'origine du risque : 25% d'un montant maximal de travaux de 10 000€ (célibataire fiscal)

* collectivité percevant la CET : 25% d'un montant maximal de travaux de 20 000€ (couple fiscal)

*collectivité percevant la CET : 25% d'un montant maximal de travaux de 10 000€ (célibataire fiscal)

Un amendement a été voté le 9 novembre 2012 pour que l'entreprise à l'origine du risque et la collectivité financent les travaux à hauteur de 50%. Il est nécessaire d'attendre la promulgation de cette loi de finances.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le financement des travaux

Exemple :

Cas d'un bien dont la valeur vénale est estimée à 1.000.000 €
Le montant des travaux obligatoires serait au maximum de **100.000** € (10% de la valeur vénale du bien)

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est limité à 20.000 € (dans le cas d'un couple fiscal)

Le crédit d'impôt s'élève à 20.000 x 30 % = **6.000** €

La participation « collectivités » s'élève à 20.000 x 25% = **5.000** €

La participation « exploitants » s'élève à 20.000 x 25% = **5.000** €

Reste à la charge du propriétaire : **84.000** €

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le financement des travaux

Exemple :

Cas d'un bien dont la valeur vénale est estimée à 150.000 €
Le montant des travaux obligatoires serait au maximum de **15.000** € (10% de la valeur vénale du bien)

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est limité à 20.000 € (dans le cas d'un couple fiscal)

Le crédit d'impôt s'élève à 15.000 x 30 % = **4.500** €

La participation « collectivités » s'élève à 15.000 x 25% = **3.750** €

La participation « exploitants » s'élève à 15.000 x 25% = **3.750** €

Reste à la charge du propriétaire : **3.000** €

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le financement des travaux

Exemple :

Cas d'un bien dont la valeur vénale est estimée à 150.000 €
Le montant des travaux obligatoires serait au maximum de **15.000** € (10% de la valeur vénale du bien)

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est limité à 10.000 € (dans le cas d'une personne seule)

Le crédit d'impôt s'élève à 10.000 x 30 % = **3.000** €

La participation « collectivités » s'élève à 10.000 x 25% = **2.500** €

La participation « exploitants » s'élève à 15.000 x 25% = **2.500** €

Reste à la charge du propriétaire : **7.000** €

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

PPRT d'Antifer

- PPRT approuvé le 12 juillet 2012

- L'ensemble des documents est en ligne sur www.spinfos.fr

- Le PPRT, en tant que servitude, doit être annexé au document d'urbanisme

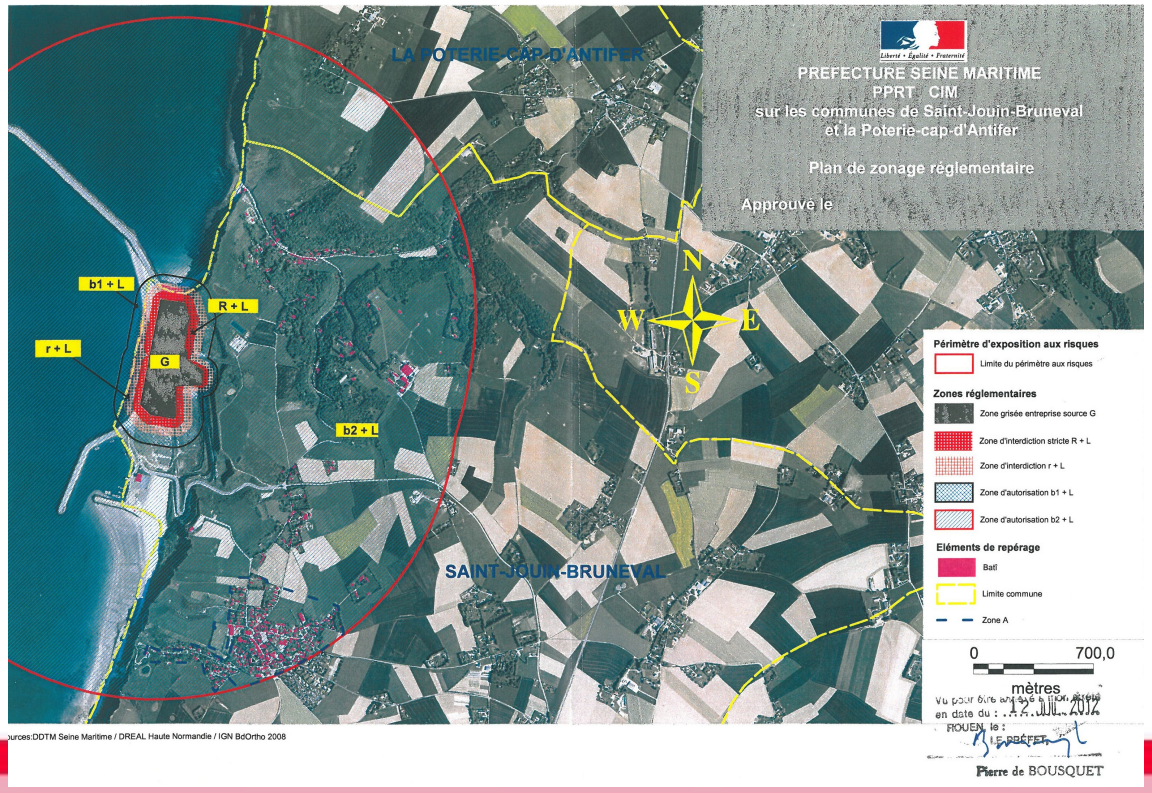

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le PPRT de la ZIPLH

18 mois prorogeables

Étude de dangers (EDD)

Étude et cartographie des aléas

> Prescription préfectorale du PPRT

Étude et Cartographie des enjeux

Zonage brut

Stratégie et proposition de zonage réglementaire

Élaboration du Projet de PPRT

> Avis du CLIC
> Validation préfectorale
> Enquête publique

Publication du PPRT

17 février 2010

5 nov.2010 : réunion d 'information

5 mai 2011 : 1ère réunion des POA

- Définition du programme des investigations complémentaires et préparation du marché
- Recherche de réductions des risques à la source
- Étude infrastructure
- Juin 2011 : Définition de la cinétique de certains phénomènes dangereux (type BOIL OVER)
- 2ème réunion d 'association (1er déc. 2011)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le PPRT de la ZIPLH

Etapes réalisées (suite)

- Examen des offres des prestataires pour les études de vulnérabilité

- Sélection des prestataires

- Définition du cahier des charges pour l ’estimation de la valeur vénale des bâtis

-Examen par le CETE des données de comptage sur les infrastructures

- Rencontre des maires pour les informer sur l'avancement du PPRT et sur les interventions prévues des bureaux d'étude pour les études de vulnérabilité

- Réunion d ’information des entreprises (13 mars 2012)

- Réunion de travail avec GPMH sur le thème des infrastructures (29/06/2012)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

Le PPRT de la ZIPLH

<u>Étapes à venir</u>

- Fin des études de vulnérabilité prévues pour fin novembre 2012

- Examen des études de vulnérabilité

- Réunion de POA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

FIN